

CHARTRE ETHIQUE



1 – RESPECT

Chaque membre de l'association a le devoir de véhiculer une image positive d'Entreprises ASM en mêlées, et de l'ASM Clermont Auvergne.

2 – ADMISSION

L'adhésion est soumise aux respects des statuts pour les membres actifs, d'honneur, de droit et honoraires.

3 – FAIR-PLAY

L'esprit étant aussi important que la règle, la communication autour de l'association (photographies, manifestations, présence sur les réseaux sociaux...) doit être valorisante. Toute utilisation de l'image ou de la marque d'Entreprises ASM en mêlées devra faire l'objet de son accord au préalable.

4 – LOYAUTE

La camaraderie et l'entraide doivent régner à l'intérieur d'Entreprises ASM en mêlées comme à l'extérieur entre ses membres.

5 – ETHIQUE

Les relations d'affaires seront favorisées au travers d'Entreprises ASM en mêlées dans le respect des possibilités de chacun.

6 – IMPLICATION

Chaque membre s'engage à être actif, dans la stricte mesure de ses possibilités, au sein d'Entreprises ASM en mêlées et à participer aux événements proposés.

7 – FIERTE

Chaque membre porte haut les couleurs d'Entreprises ASM en mêlées dans ses engagements extérieurs.

8 – DIGNITE et FRATERNITE

L'amusement, la convivialité, la fête, les affaires bien sûr... mais sans pour autant nuire à l'image d'Entreprises ASM en mêlées.

9 – EPANOUISSEMENT

Entreprises ASM en mêlées doit rester un endroit d'épanouissement personnel et professionnel.

10 – EXEMPLARITE

Chaque membre adopte un comportement exemplaire et s'attache à le faire respecter dans le stade et ses abords, vis-à-vis des adversaires (les buteurs en particulier), les supporters adverses, l'arbitre et tous les officiels...